

undefined - dimanche 3 avril 2022

Vienne

LUZINAY

## Des travaux à l'école et une taxe foncière stable



*Lors du conseil municipal de Luzinay, mercredi, l'heure était au vote du budget primitif 2 022. Le conseil municipal de Luzinay lors de la présentation du budget primitif 2 022. Photo Le DL /Francoise GRANJON*

Mercredi 30 mars, le maire de Luzinay, Christophe Charles, a convoqué en mairie les élus pour la réunion du conseil municipal dont l'ordre du jour portait principalement sur le vote du budget primitif 2 022. Un budget qui a été voté à l'unanimité et qui s'élèvera à 3 363 130 euros dont 37 % sont réservés à l'investissement (2 095 437, 47 en fonctionnement et 1 267 692, 46 euros en investissement). « Nous sommes au-dessus de la moyenne des communes pour cette partie en investissement, signe d'une ambition pour la construction de l'avenir de notre village », déclarait l'édile.

Les orientations budgétaires principales porteront sur les travaux de l'école, subventionnés partiellement, la forêt communale également subventionnée partiellement, une allée du cimetière et un nouveau columbarium, l'éclairage public extérieur de l'église avec le programme TE38, l'informatique de la mairie, le monte-escalier de la mairie PMR (subventionnable partiellement) et l'équipement en mobilier de la salle du conseil.

Les propriétaires luzinaysards (80 % des ménages) n'auront pas d'augmentation de la taxe foncière : sur le bâti 26,05 %, sur le non-bâti 50,04 %. Le montant prévisionnel des travaux de restauration de l'école s'élève à 76 726, 19 euros HT.

Ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'aides du Département de l'Isère dans le cadre du plan d'école ainsi que de l'aide de l'État dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et de la dotation de soutien à l'investissement (DSIL).

Les travaux d'installation d'un monte-escalier électrique à la mairie s'élèvent à 11 417 euros et sont également susceptibles de bénéficier d'aides du Département et de l'État dans le cadre de la DSIL.



*Le conseil municipal de Luzinay lors de la présentation du budget primitif 2 022. Photo Le DL /Francoise GRANJON*